

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 09-2025 modifiant le règlement numéro 31-2024 relatif au stationnement et à la circulation.**

Ledit règlement 09-2025 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 12 août 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 12 août 2025.



Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 12 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 août 2025.



Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière